

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2016 PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 19. JUIL 2016

Délibération n°16_06_28_167

ARRIVEE

Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve Saint Georges et création d'un périmètre de protection modifié autour de la Tourelle de Valenton)

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 juin 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	M. Antoine GUISEPPONE	X		
	Mme Christine RODIER		X	Antoine GUISEPPONE
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	X		
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON		X	Nathalie DINNER
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	X		
	M. Patrice DIGUET		X	Didier GUILLAUME
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI	X		
	Mme Catherine DESPRES	X		
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	Dominique GIRARD
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA		X	Hélène De COMMARMOND
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN	X		
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe BOUYSSOU
	M. Mourad TAGZOUT		X	Romain MARCHAND
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS		X	Pierre CHIESA
JUVISY-SUR-ORGE	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
	M. Robin REDA		X	Michel PERRIMOND
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM		X	
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		X	Franck LE BOHELLEC
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT		x	Françoise SOURD
	M. Pascal NOURY	X		

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Sébastien BENETEAU
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA		X	Pierre SEGURA
	M. Daniel BEUCHER		X	Virginie MARCHEIX
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL		X	
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	Annie GRIVOT
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	Catherine DESPRES
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID	X		
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN	X		
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent SAUERBACH
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA		X	Jérôme BERENGER
	M. Jérôme BERENGER	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR		X	Françoise BAUD
	M. Hocine TMIMI	X		
	Mme Sarah TAILLEBOIS		X	Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	X		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Michel LEPRETRE
	M. Jacques PERREUX	X		
	M. Alain AFFLATET	X		

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien BENETEAU

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
DELIB 167 à 195	60	32	29	89

Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-1, L151-2 ;
- Vu** le code du patrimoine et notamment son article L621-30 ;
- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du code de l'urbanisme ;
- Vu** l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés ;
- Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve Saint Georges approuvé le 1^{er} juillet 2004, mis à jour les 27 mars 2007, 12 février 2008 et 18 janvier 2011, mis en révision le 15 décembre 2010, mis en compatibilité par arrêté préfectoral n° 2014/4172 du 11 février 2014, modifié le 10 avril 2014 ;
- Vu** la délibération n°10.9.13 du 15 décembre 2010 du Conseil municipal prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Vu** la délibération n°14.4.1 du 22 mai 2014, prenant acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Vu** la délibération n°14.7.26 du 16 décembre 2014 du Conseil municipal prononçant l'accord sur la création du périmètre de protection modifié autour de la Tourelle de Valenton ;
- Vu** la délibération n°15.3.12 du 25 juin 2015 du Conseil municipal approuvant le bilan de la concertation préalable à l'arrêt du plan local d'urbanisme et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu** la délibération n° 15.7.2 du 18 décembre 2015 du Conseil municipal par laquelle la commune sollicite l'établissement public territorial pour poursuivre les procédures d'élaboration du PLU engagées avant le 31 décembre 2015 ;
- Vu** la délibération du 26 janvier 2016 du Conseil territorial par laquelle l'établissement public territorial n°12 accepte de poursuivre l'élaboration des procédures engagées par la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Vu** l'arrêté municipal, n°2015- A-DAUP n°0018 du 02 octobre 2015, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique - qui s'est déroulée du 02 novembre 2015 au 02 décembre 2015 - sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Villeneuve-Saint-Georges et la création d'un périmètre de protection modifié autour de la Tourelle de Valenton ;
- Vu** l'arrêté municipal, n°2015- A-DAUP n°0033 du 28 décembre 2015 portant prorogation du délai de remise du rapport du commissaire-enquêteur,
- Vu** les avis des personnes publiques associées et consultées ;
- Vu** le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur en date du 30 novembre 2015 qui estime que le projet de révision du PLU de Villeneuve-Saint-Georges répond de manière satisfaisante aux enjeux de la commune notamment en matière de maîtrise du développement urbain, d'utilisation économe des espaces naturels et agricoles, de qualité urbaine et paysagère, de satisfaction des besoins en habitat et de ceux des activités économiques et de protection des milieux naturels et des paysages ;
- Vu** le projet de plan local d'urbanisme amendé des remarques issues des personnes publiques associées et consultées qui comprend : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement, des plans de zonage et des annexes ;

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Vu la proposition de périmètre de protection modifié autour de la Tourelle de Valenton de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 6 janvier 2014 ;

Considérant que les orientations définies dans le PADD et leur transcription dans le règlement du PLU s'inscrivent dans des objectifs de renouvellement urbain et de production de logement, de développement durable et de déplacement, de développement économique, de mixité et de prise en compte du territoire métropolitain,

Considérant que la prise en compte des avis émis par les personnes publiques associées et consultées ainsi que les résultats de ladite enquête publique a nécessité quelques modifications du projet de plan local d'urbanisme arrêté et mis à enquête publique,

Considérant qu'au titre de l'article L. 134-2 du code de l'urbanisme, l'Établissement public territorial 12 est compétent en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant que le plan local d'urbanisme, tel qu'il est présenté au Conseil territorial, est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme,

OU l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil territorial, par 67 voix pour, 1 contre et 21 abstentions :

Approuve le plan local d'urbanisme de Villeneuve-Saint-Georges arrêté le 25 juin 2015, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Approuve la proposition par l'Architecte des Bâtiments de France de modification du périmètre de protection autour de la Tourelle de Valenton en application de l'article L.621-30 du Code du patrimoine ;

Dit que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Villeneuve-Saint-Georges et de l'EPT, sera affichée en mairie pendant un mois et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Précise que le document complet du PLU de Villeneuve-Saint-Georges et du périmètre de protection modifié de la Tourelle de Valenton, approuvés par le Conseil territorial, sont tenus à la disposition du public au service de l'urbanisme de la commune de Villeneuve-Saint-Georges (22 rue de Balzac).

Fait à Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services